



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

abattoirs

Question au Gouvernement n° 2918

Texte de la question

GROUPE DOUX

M. le président. La parole est à M. Richard Ferrand, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Richard Ferrand. Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, je vous ai interrogé, il y a presque trois ans, sur la tempête qui frappait l'aviculture bretonne, et en particulier le groupe Doux, premier groupe volailler européen, ainsi que l'entreprise Tilly-Sabco que défend mon collègue Gwenegon Bui.

L'arrêt, en 2012, d'une partie de l'activité déficitaire a conduit au licenciement de 1 000 salariés pour la reconversion et la formation desquels l'État et le conseil régional se sont mobilisés.

Aujourd'hui, trois ans après, le groupe Doux a renoué avec la rentabilité et avec la création d'emplois, puisque 3 000 emplois ont pu être sauvés, et plus de 200 contrats à durée indéterminée signés, malgré l'arrêt des aides européennes, annoncé depuis 2005 mais naguère mal anticipé.

L'investisseur D et P Participations a, en 2012, pris le risque de reprendre la majorité du capital. Premier client à l'export, le groupe saoudien Almunajem a rejoint le mouvement en 2014. La mobilisation de l'entreprise, conduite par son président Arnaud Marion, dans le respect du dialogue social, comme l'engagement constructif des syndicats, des salariés et des éleveurs, ont permis de former un « pack » breton solidaire.

Monsieur le ministre, vous avez toujours été à l'écoute de ce « pack », comme en témoignent votre action et celle de votre ancien ministre délégué, M. Guillaume Garot, qu'il s'agisse de médiation auprès de la Commission européenne ou d'accompagnement des phases du redressement. Je pense également à l'intervention utile, quoique tardive, de la BPI, heureusement stimulée par le ministre de l'économie.

Après un redressement réussi, le groupe Doux a suscité des convoitises venant du Brésil et de la Chine. Or hier, devant le comité central d'entreprise du groupe, a été annoncée la cession de la majorité du capital aux groupes français Terrena et Sofiprotéol. Dans ce contexte nouveau, pourriez-vous, monsieur le ministre, tracer les perspectives de développement de la filière avicole française et bretonne pour la reconquête du marché intérieur et la croissance des exportations ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous avez rappelé un souvenir douloureux. À l'époque, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, le groupe subissait un redressement judiciaire, avec des conséquences importantes en termes

de suppression d'emplois. De plus, si les 200 000 tonnes exportées par le groupe ne pouvaient plus l'être, il aurait fallu les écouler sur le marché français, au risque d'une déstabilisation générale de cette filière.

Vous avez rappelé la question des restitutions, peu anticipée par le gouvernement précédent, puisqu'elles avaient été, je le rappelle, décidées à Hong-Kong en 2004. Reproche était, déjà, fait au ministre de ne pas avoir maintenu ces restitutions, ce que j'ai, au contraire, fait pendant un an.

En revanche, nous avons cherché ensuite à organiser et à restructurer la reprise de cette activité exportatrice, d'abord en garantissant et en soutenant le marché sur lequel s'exportaient ces poulets. Vous avez évoqué le groupe saoudien Almunajem : il s'agit d'un partenaire avec lequel nous avons travaillé pour maintenir les débouchés.

Ensuite, les repreneurs, que vous avez également évoqués, ont pris un risque qu'ils ont assumé de manière telle qu'aujourd'hui ce groupe est redressé. Il faut également saluer l'engagement de la France dans une politique de parité entre l'euro et le dollar qui a permis à cette entreprise de dégager des bénéfices et aujourd'hui, à des partenaires industriels français de la reprendre pour pérenniser et développer son activité.

J'insiste sur un point : l'activité de cette filière exportatrice formée de Doux et de Tilly-Sabco devait être maintenue si nous ne voulions pas déstabiliser l'ensemble de la filière française. Mais maintenant que nous connaissons une nouvelle situation, l'objectif plus global que nous devons poursuivre est de pérenniser l'activité exportatrice et, ensuite, de reconquérir le marché français du poulet standard qui avait été laminé.

En effet, près de 40 % des produits consommés sur ce marché sont importés. Il s'agit du deuxième enjeu, qui va nécessiter l'organisation de l'ensemble de la filière, la mobilisation des grands acteurs français, coopératifs et privés, ainsi que la mise en place, à l'échelle de notre pays, d'une inter-profession de la volaille qui n'existe pas aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Michel Ménard. Très bien.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ferrand](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2918

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 mai 2015](#)